

POLITIQUE D'ANNULATION OU DE REMBOURSEMENT

1. Dans tous les cas où une rencontre est annulée ou reportée, une pénalité de cent dollars (100.00\$) pourra être réclamée au client à titre de dommages et intérêts liquidés, le tout à l'entière discrétion d'*Émilie Psychoéducatrice à votre domicile* (ci-après désignée : «*Émilie*»), et ce, relativement à une ouverture de dossier et une pénalité de cinquante dollars (50.00\$) pourra être réclamée au client à titre de dommages et intérêts liquidés, le tout à l'entière discrétion d'*Émilie*, et ce, relativement à toute autre intervention.
2. La pénalité sera payable immédiatement par le client et *Émilie* pourra se payer à même les sommes que le client a payées en avances pour son rendez-vous. Dans tous les cas, pour bénéficier d'un nouveau rendez-vous, le client devra verser à *Émilie*, en plus de la pénalité applicable, le montant supplémentaire équivalent à la rencontre souhaité, et ce, dans les quarante-huit (48) heures de la demande d'*Émilie*, à défaut de quoi il n'y aura pas de nouveau rendez-vous.
3. S'il s'agit d'une annulation de la demande de services, *Émilie* remboursera au client une somme correspondant au montant du forfait moins la pénalité applicable mentionnée précédemment et moins la valeur des services rendus.